

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 novembre 2018

PRÉSENTS : Mmes Dominique GADOU, Christine NÉMOZ, Gésabelle GIROUD, Catherine TEILLON, Monique PERRIOL, Danielle FAVIER,
MM. Bernard PIÉGAY, Jean BELANTAN, Maurice BELANTAN, Aimé VUAILLAT, André CHABERT, Guillaume ARRU-GALLART, Gérard CHABOUD-GRILÉ,
Jean-Marc GUILLET, Gérald REVEYRAND.

ABSENTS (excusés) : M. Damien RIGOLLET,
Mme Isabelle COURTIAL avec pouvoir à M. Maurice BELANTAN.
Mme Martine MÉRAUD avec pouvoir à Mme Christine NEMOZ.

Secrétaire de séance : Madame Christine NEMOZ.

URBANISME

Monsieur André CHABERT présente au conseil municipal les dossiers suivants :

Déclarations préalables

- + M. Christophe POIDEVIN : construction d'une piscine, chemin des alouettes,
- + M. Mickaël MIOUX : modification de façade, route de la chartreuse,
- + M. Gilbert DUCARRE : division de terrain, rue du gilin,
- + M. Jean BERNDT : construction d'un abri de jardin, route de braille,
- + CMV immobilier : transfert de permis de construire, route des douanes,
- + Commune de MORESTEL : construction d'un bassin d'orages, route d'argent : avis défavorable.

Permis de construire

- + M. Noé BLANDIN : construction d'une maison, rue du Cholard,
- + M. Eric BERNARD : construction d'une maison, rue du gilin,
- + MT Horizon : construction de locaux commerciaux, route des douanes,
- + Le Père Louis : régularisation de bâtiments, chemin du soleil levant,
- + M. Emmanuel NOGUEIRA : construction d'une maison impasse des modistes.

Certificats d'urbanisme

- + SAS TDF : pose d'une antenne relais sur Curtin,

REPARATION DE VOIRIES

Trois devis ont été demandés :

ETS BEAUD	23 658 € T.T. C.
ETS PAILLET	27 336 € T.T. C.
ETS FAVIER	29 983 € T.T. C.

L'entreprise la moins disante est retenue : entreprise BEAUD.

La montée de la coche est traitée par la commune de Les Avenières Veyrins-Thuellin : la part de la commune de Vezeronce-Curtin s'élève à environ 15 000 € T.T. C.

Soit un montant total de 38 658 € TTC.

L'aide du Département pour ces travaux est de 12 220 €.

Accord du conseil municipal.

VESTIAIRE DU BASKET

Le Conseil municipal doit choisir une option :

Soit reconstruction au même endroit : l'assurance paie en deux fois : 182 299 € incluant 6 000 € de désamiantage.

Soit un versement transactionnel de 147 500 € et pas d'obligation de reconstruction sur le même lieu incluant 6 000 € de désamiantage.

GROUPAMA prendra en charge la différence du coût réel de désamiantage du bâtiment, soit 25 000 € environ.

Le Conseil municipal choisit la deuxième solution.

TOURBIERE DE GABO

Un périmètre de protection de biotope d'une surface de 2 ha 34 a (parcelles D 662 et 665) sera instauré par arrêté préfectoral à Charray dans le cadre de la protection des tourbières.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

CONTRAT DE MAINTENANCE LOGICIELS JVS MAIRISTEM

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des changements réglementaires intervenus cette année concernant le prélèvement à la source et le répertoire électoral unique impactant les logiciels informatiques.

Les contrats de maintenance informatique doivent être revus par l'ajout de services complémentaires. Un avenant au contrat de maintenance prendra effet au 01/01/2019. Le prix de ces nouveaux services est de 950 € H.T. La nouvelle redevance annuelle appliquée à la commune sera augmentée de 443 € H.T.

Après discussion le Conseil municipal donne son accord à ces modifications et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat H20170801-4188.

SUBVENTION A FAMILLES RURALES

Familles rurales a présenté le bilan des animations pour les adolescents : 19 familles ont bénéficié des animations, dans le cadre de l'aide de 7.50€ par jour et par enfant, il sera versé 1 125 € à l'association pour 2018. A rajouter à la subvention attribuée en juillet 2018.

Accord du conseil municipal.

COMPETENCES PRISES PAR LA CCBD

La compétence enfance sera prise par la CCBD à partir de janvier 2019 et par la suite, la compétence eau et assainissement sera également prise par la CCBD.

ATTRIBUTION SUBVENTION MEDIATHEQUE

Le Conseil municipal a attribué une subvention exceptionnelle de 200 € à la médiathèque pour l'organisation de ses 40 ans lors de la séance exceptionnelle du 2/11/2018.

DIVERS

-La signature avec l'Epora pour l'achat de la propriété COLOMBIN se fera le 13 décembre 2018.

-La propriété DUCARRE a été achetée le 14/11/2018.

-Des tractations sont toujours en cours pour l'acquisition d'un panneau d'affichage électronique avec la Société MT COM.

-Le SCOT a été arrêté ; les communes de Charrette, Saint Baudille de la Tour et Vezeronce-Curtin ont donné un avis défavorable.

-la possibilité d'acheter aux enchères le fonds de commerce «cot&beef» en liquidation judiciaire a été exposée au conseil municipal.